

## Résultats du séminaire : synthèse des propositions et des recommandations

Les décideurs ont souvent peu de temps à consacrer à la lecture. Pour aller tout de suite à l'essentiel de ce qui est ressorti du séminaire, vous trouverez ici les propositions regroupées par type d'acteur intervenant dans la problématique de l'incubation (Ministères, établissements universitaires, etc.) et par ordre de mise en œuvre dans une logique de type projet, de l'amont – c'est-à-dire des pré-requis – vers l'aval, donc le suivi et l'évolution des structures.

**Chaque groupe d'action constitue ainsi l'ébauche d'un véritable plan d'action**, s'adressant à un groupe d'acteur spécifique, qui peut et doit être complété par les objectifs intermédiaires ou opérationnels, les moyens à mettre en œuvre, etc. Ces propositions faciliteront ainsi la rédaction des futurs projets. Les promoteurs des futures structures d'incubation, ou des actions visant à développer chez les jeunes l'esprit d'entreprise, qui ne possèdent pas encore un vécu significatif en la matière, ont donc fortement intérêt à tenir compte de ces remarques, fruit de l'expérience d'un large panel d'expertise.

Sans plus attendre, voici le tableau des 10 propositions jugées les plus prioritaires par l'ensemble des participants, toutes catégories confondues :

<b>1. Les structures de fonctionnement des incubateurs doivent être légères, être autonomes administrativement et financièrement de l'université, confiées éventuellement à un organisme concessionnaire</b>
<b>2. L'Incubateur doit proposer un pannel de référents dans les domaines techniques, financiers, et juridiques, ainsi que des chefs d'entreprises, des organisations professionnelles et des enseignants-chercheurs, en phase de sélection et de suivi</b>
<b>3. Les universités devraient proposer des cours en entrepreneuriat, management, économie et gestion des entreprises, ainsi que des stages d'immersion dès le 1er cycle</b>
<b>4. Légiférer sur le statut de l'incubateur, son mode de création et de fonctionnement, ses personnels, en particulier leur rétribution, enseignants ou non</b>
<b>5. Exonérer fiscalement le porteur de projet pendant la phase de lancement</b>
<b>6. Le secret professionnel doit faire partie du contrat signé entre l'incubateur et le porteur de projet, qui doit bénéficier aussi de la protection intellectuelle</b>
<b>7. Identifier une filière porteuse par université pour lancer un incubateur, spécialiser l'incubateur en fonction de l'établissement, regrouper les thèmes de recherche</b>
<b>8. Mutualiser les structures d'incubation entre plusieurs universités</b>
<b>9. Introduire dans l'accompagnement du projet des modules de formation à l'entrepreneuriat et au management, le plus possible sous forme d'expériences vécues</b>

<p><b>10. Mettre en place une institution bancaire spécialisée dans l'accompagnement de projets issus de l'incubation, créer des banques régionales, décentralisées et autonomes, spécialisées dans l'accompagnement des projets</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 1 : Les 10 propositions prioritaires émanant du séminaire sur les incubateurs d'entreprises en milieu universitaire.

Dans le tableau suivant, nous avons identifiés 6 groupes d'acteurs pouvant intervenir dans le processus de création et de suivi de structures d'incubation en milieu universitaire, et pour chaque groupe, nous avons listé dans l'ordre logique de leur mise en œuvre une série d'actions. L'ordre pourra parfois vous sembler arbitraire, et **nous laissons par conséquent le soin à chaque acteur d'élaborer au mieux sa stratégie de projet**, en fonction de ses priorités, de ses attributions et de ses possibilités d'intervention.

<b>Equipe chargée de la création de la structure ou du site d'incubation</b>
1. Mutualiser les structures d'incubation entre plusieurs universités
2. Identifier une filière porteuse par université pour lancer un incubateur, spécialiser l'incubateur en fonction de l'établissement, regrouper les thèmes de recherche
3. Prioriser l'incubation dans les filières à forte valeur ajoutée intellectuelle (secteur tertiaire)
4. Créer de préférence une structure d'incubation au sein d'une université ayant déjà une bonne politique de valorisation de la recherche
5. Les structures de fonctionnement des incubateurs doivent être légères, être autonomes administrativement et financièrement de l'université, confiées éventuellement à un organisme concessionnaire
6. L'Incubateur doit proposer un panel de référents dans les domaines techniques, financiers, et juridiques, ainsi que des chefs d'entreprises, des organisations professionnelles et des enseignants-chercheurs, aussi bien en phase de sélection que de suivi des projets.
7. Élaborer des conventions de financement entre les structures d'incubation et l'État, pour pérenniser leur fonctionnement
8. Les incubateurs doivent assumer les frais d'établissement de l'entreprise incubée
9. Le secret professionnel doit faire partie du contrat signé entre l'incubateur et le porteur de projet, qui doit bénéficier aussi de la protection intellectuelle
10. L'incubateur doit faire partie du conseil d'administration de l'Université
11. Ne pas exclure les enseignants des "clients" d'un incubateur

<b>Etablissements universitaires</b>
1. Faire participer les acteurs du monde socioprofessionnel à l'élaboration des programmes universitaires.
2. Professionnaliser la formation des ingénieurs et des techniciens

3. Les universités devraient proposer des cours en entrepreneuriat, management, économie et gestion des entreprises, ainsi que des stages d'immersion dès le 1er cycle
4. Dans les filières professionnalisantes, il faut une part minimum (30 à 40 %) d'enseignements dispensés par des intervenants du monde socio-professionnel
5. Créer à l'université des clubs de création d'entreprises, sur projets fictifs où réels, pour l'apprentissage des outils et de la méthodologie
6. Identifier les potentialités des étudiants par rapport à la création d'entreprise, pendant leur formation initiale
7. Créer au sein de l'université une cellule de suivi de l'incubateur et des projets
8. Impliquer les Etablissements Supérieurs d'Enseignement Technologique dans la recherche appliquée, à travers les incubateurs
9. Créer une plateforme d'échange entre les universités hébergeant un incubateur et les entreprises
10. Appliquer les enseignements professionnalisants dans les projets d'incubation (TP, études de cas...)
<b>Législateur</b>
1. Légiférer sur le statut de l'incubateur, son mode de création et de fonctionnement, ses personnels, en particulier leur rétribution, enseignants ou non
2. Définir un statut légal de l'incubé, pour lui permettre de bénéficier d'une prise en charge sociale
3. Exonérer fiscalement le porteur de projet pendant la phase de lancement
4. Tenir compte des brevets et des licences dans la notation de l'enseignant
5. Permettre la disponibilité de l'enseignant en cours de création d'entreprise
6. Instaurer une taxe de redevance obligatoire d'incubateurs publics et privés

<b>Ministères</b>
1. Le MINIMIDT doit transmettre aux universités les axes prioritaires du développement industriel, les thématiques des incubateurs doivent être en adéquation avec le périmètre stratégique national.
2. Créer une plateforme de coordination au niveau national entre les différents acteurs de l'incubation
3. Associer à la problématique de l'incubation en milieu universitaire, des ONG qui appuient l'incubation hors université
4. Mettre à disposition des porteurs de projets des sites de renseignements (CCI, Web, autre...) sur la législation et la fiscalité
5. Introduire la culture entrepreneuriale, notamment par des compétences de créativité, dans les programmes des enseignements primaires et secondaires

6. Faire un inventaire des raisons des échecs passés de création d'incubateurs
<b>Secteur bancaire</b>
1. Les taux d'accès au crédit doivent être faibles pour les porteurs de projet en phase initiale
2. Mettre en place une institution bancaire spécialisée dans l'accompagnement de projets issus de l'incubation, créer des banques régionales, décentralisées et autonomes, spécialisées dans l'accompagnement des projets
<b>Structure ou site d'incubation</b>
1. Introduire dans l'accompagnement du projet des modules de formation à l'entrepreneuriat et au management, le plus possible sous forme d'expériences vécues
2. Vérifier l'adéquation entre les dispositions du porteur et la thématique de l'incubateur
3. Pour la sélection des projets, organiser des concours de business-plan dont le jury serait issu du secteur bancaire
4. Faire une expertise de risque pour chaque projet et porteur de projet personnellement
5. Avoir une attitude d'encouragement envers les porteurs de projet (pas de stigmatisation, ni de censure)
6. Faire parrainer l'accompagnement des projets par la coopération française, le FNE et le MINEFOP pour faciliter les démarches administratives

Tableau 2 : Plans d'action pour chaque groupe d'acteur intervenant dans le processus de création et de suivi de structures d'incubation d'entreprises en milieu universitaire.